

Objet :
Etude sur le trafic d'acide
sulfurique et phosphorique sur le
Port de Rochefort.

Nos références :
DM/JT/23-03

**Capitainerie du Port de Rochefort
DDE-RHM**

17305 Rochefort Cédex

La Tremblade, le 04 mars 2003

Monsieur,

Comme suite à votre demande sur l'étude citée en objet, et après examen de cette étude, nous émettons les remarques et avis suivants :

- Les pollutions atmosphériques toxiques nées d'un accident ou d'un incendie, si elles sont très préoccupantes, ne sont pas de notre ressort.
- En matière aquatique marine, les dangers liés à un accident sont les suivants :
 - L'écoulement, même massif d'acide fort dans l'estuaire de Charente a peu de chance d'avoir des effets nocifs par abaissement du pH, du fait du très fort pouvoir tampon de l'eau de mer.
 - Par contre, il convient de se préoccuper de la pollution métallique (métaux lourds) qui pourrait être engendrée par des écoulements sur les infrastructures portuaires ou les structures de navires, avant de ruisseler dans la Charente, et vers la mer, en cas d'incident/accident.
 - Enfin, le port de Rochefort étant aussi un lieu de chargement d'engrais nitrés, il conviendra de réfléchir à l'éventualité de mise en contact des dits engrais et des acides à l'occasion d'un incendie accidentel par exemple. Les pollutions induites dans l'estuaire pourraient avoir des conséquences sur la vie dans le cours d'eau, et en particulier sur les zones de culture ostréicoles en aval.

Cette étude étant utile pour nous, veuillez nous indiquer si vous souhaitez la récupérer en retour.

Espérant avoir répondu (avec quelque retard) à vos interrogations, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Daniel Masson
Responsable du Laboratoire
DEL de La Tremblade.

Copie :
Chrono